



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 23 Juin 2016

Intervention de Michel CHASSIER

Rapport N°16.03.06 - Développement Economique : Aides mises en œuvres sur le territoire régional au titre de l'année 2015

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Ce rapport répond à plusieurs exigences législatives dont certaines ne sont pas nouvelles, dès lors il est permis de se demander pourquoi il n'a pas été présenté jusqu'ici.

Par ailleurs le rappel des règles communautaires nous démontre à quel point la tutelle de l'Union européenne est devenue pesante, puisque l'attribution d'aides économiques sous quelque forme que ce soit est strictement conditionnée par le respect de règles contraignantes et fait l'objet d'un contrôle inquisitoire.

En effet il est dit explicitement à la page 4 que si l'obligation de rendre compte n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'octroyer des aides. Autrement dit un organe supranational qui n'est pas élu et qui n'est même pas l'émanation du Parlement européen peut imposer ses décisions à une assemblée élue comme la nôtre. Nous sommes ici les seuls à ne pas l'accepter, tandis que vous nous proposez comme alternative la fameuse « démocratie participative » dont nous reparlerons au cours de cette séance.

Pour simplifier, tant que les demandes d'information émanaient des élus et des citoyens, elles n'ont pas été satisfaites, mais elles le sont immédiatement dès lors qu'il faut obéir aux injonctions de Bruxelles.

Quels enseignements pouvons-nous retirer de cette compilation de chiffres à vrai dire très difficiles à recouper en raison d'une présentation pour le moins hétérogène.

En raison des aides indirectes attribuées à divers organismes qu'il s'agisse des pôles de compétitivité, d'agences, de réseaux divers, de fonds de garantie ou de BPI France, il est impossible de savoir combien d'entreprises, d'artisans, d'agriculteurs, de TPE ont été bénéficiaires de ces aides.

Il est tout aussi difficile par conséquent d'en mesurer l'impact, nous y reviendrons.

Peut-être entretenez-vous ce flou artistique pour compliquer la tâche de nos censeurs européens, dans ce cas nous pourrions le comprendre, mais pour CAP'Asso, qui absorbe le même volume de crédits que la totalité des aides à l'industrie, nous sommes étonnés que la question soit traitée en moins de cinq lignes et demie, et qu'on ne trouve aucun tableau récapitulatif pour l'économie sociale et solidaire.

Il est encore plus difficile de s'y retrouver si l'on tente un rapprochement avec l'architecture du compte administratif, je ne parle pas du rapport d'activités.

Pourtant nous avons toujours considéré, et nous l'avons redit lors de dernière campagne électorale, à quel point le développement économique constitue une compétence, nous disions même une priorité pour les Régions, en relai d'une stratégie portée par l'Etat.

Les Régions, héritières des régions de programme de la DATAR, devraient être le niveau intermédiaire entre l'Etat et les départements pour coordonner les politiques de développement économique tout en veillant à l'égalité des territoires.

Il n'est pas certain hélas que la loi NOTRe ait véritablement amélioré la situation ni clarifié les compétences.

Aux Régions les aides au développement économique, à la recherche et à l'innovation, à l'intercommunalité le foncier d'entreprise, les départements sont squeezés, ce qui ne va entraîner des disparités évidentes entre les agglomérations, demain les métropoles, et les communautés de communes plus modestes, contribuant à pénaliser davantage la ruralité et les villes moyennes.

Nous voyons d'ailleurs que ce partage des compétences n'est pas respecter dans les faits, puisque la Région entre au capital des SEM patrimoniales, peut-être précisément pour corriger ces disparités de situations, mais c'est avouer que dans ce domaine aussi la loi NOTRe n'est au final que le résultat de compromis dont il ressort comme souvent un texte qui ne satisfait personne et qui ne répond pas aux véritables questions.

Au final votre rapport chiffre les aides économiques de la Région à 32,2 M€, alors que le compte administratif en affiche 45 millions, ce qui représente 0,05% du PIB régional, elles touchent directement un peu plus de 5400 entreprises en incluant l'aide exceptionnelle aux éleveurs alors que la région compte au sens de l'INSEE plus de 137 000 établissements fin 2014, ce qui signifie que les aides touchent un peu moins de 4% des entreprises, il faut dire que les artisans, les TPE voire les petites PME, renoncent bien souvent à monter des dossiers, car ils n'ont tout simplement pas le temps.

Nous reviendrons sur la question de l'efficacité, mais l'INSEE constate en 2015 pour notre Région que les créations d'entreprises sont en recul et les défaillances en nette progression.

Nous voudrions bien croire qu'en 2016 « ça va mieux », nous l'espérons, mais nous n'en sommes pas convaincus.